



Mézières, 8 février 2024

ASSEMBLÉE PAROISSIALE EXTRAORDINAIRE

Le conseil de la paroisse du Jorat vous invite cordialement à l'Assemblée paroissiale extraordinaire le :

Mardi 27 février 2024 à 20h
Église de Mézières

pour une information et discussion sur le thème :

Peut-on ouvrir les églises aux services funèbres laïques ?

Pour mémoire, toutes les personnes âgées de 16 ans révolus, domiciliées dans la paroisse et se déclarant membre de l'Église Évangélique Réformée du canton de Vaud (EERV) font partie de l'Assemblée paroissiale et peuvent donc participer à cette séance extraordinaire.

Le Conseil de paroisse
Pour la présidente, Claire-Lise Chollet